

n°5 | octobre 2024

La **revue** des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

Foyers de scolytes ?

Savoir les identifier
Réagir rapidement
Limiter la propagation

SOMMAIRE

- Actualités p 3
- Pages syndicales p 4-5
- Santé des forêts p 6-7
- France Nation Verte p 8-9
- Page économique p 10
- Fiche technique p 11
- Actualités / Agenda p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
<https://bourgognefranche.comte.cnpf.fr/>

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Christian BULLE,
Hugues de CHASTELLUX, Gilles de CORSON,
Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,
Sabine LEFEVRE, Marine THOMAS

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe LACROIX, Alexandra BONNE,
Sylvain LAPLACE, Valentin CLERGET,
Romain LACHEZE, Louise CHOBERT

Impression / Routage :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 3002-0190 **Dépôt légal** : octobre 2024

Tirage : 1 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Sylvain Gaudin © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



IMPRIM'VERT

Parlons Forêts #5 Bourgogne-Franche-Comté



Christian BULLE
Président de Fransylva
Franche-Comté



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Editorial

Les Jeux Olympiques : une bonne promotion pour le bois et les propriétaires forestiers !



© CNPF BFC

Le défi était de taille : construire en bois plutôt qu'en béton. La filière s'est remarquablement mobilisée, afin de faire de ces Jeux une vitrine du savoir-faire des entreprises du bois. Du bois, et surtout du bois technique, avec des ambitions remarquables, pour un héritage durable. 45% du bois employé est français, c'est beaucoup mieux que les premières estimations à 30%. Un peu comme les 62 médailles obtenues par nos athlètes, du jamais vu ! Georges Henri Florentin, Président de France-Bois 2024, ancien cadre de l'ONF puis du FCBA, n'a pas ménagé sa peine et cela a payé.

Le village olympique, à Saint Denis, a accueilli 23 500 athlètes et leurs accompagnants. À la fin des Jeux paralympiques, en 2025, il accueillera 6 000 habitants et 6 000 salariés, dans des bâtiments en structure bois, jusqu'à 28 mètres de hauteur. Le centre aquatique olympique, toujours à Saint Denis, avec une structure 100% bois, est constitué d'une toiture de 10 000 m², couverte de près de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques. Il a accueilli les épreuves de natation où Léon Marchand s'est distingué. En 2025, ce sera un complexe sportif dédié à différentes pratiques sportives.

N'oublions pas aussi Notre-Dame de Paris, avec une mobilisation remarquable des propriétaires forestiers, dès la première heure.

Grâce à la promotion exceptionnelle des JO 2024 et de Notre-Dame de Paris, le bois gagne de nouvelles parts de marché. C'est bon pour les usines des première et deuxième transformations de nos territoires, c'est bon pour nous, propriétaires forestiers. ■ C.B.

INVENTAIRES
DU PATRIMOINE
NATUREL

Dans le cadre des opérations nécessaires à la réalisation des inventaires scientifiques du patrimoine naturel, les agents du Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) sont autorisés à pénétrer, par arrêté préfectoral, dans les forêts privées, closes ou non closes, pour la réalisation de leur mission. Ils sont également autorisés à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

Les agents du CBNFC-ORI sont identifiables grâce à leurs vêtements de terrain (voir le logo ci-dessous). Ils sont également en possession d'une carte professionnelle et d'autorisations délivrées par la DREAL. Peut-être en croiserez-vous prochainement au détour d'un arbre! Pour en savoir plus sur leurs missions, vous pouvez consulter la page <https://cbnfc-ori.org>



Conférence sur l'évolution du climat et l'avenir de la forêt jurassienne



© Philippe Lacroix

Le 27 août dernier, à l'initiative du Lion's Club local relayée par Fransylva, 200 personnes ont assisté aux Rousses (39) à une conférence relative à ***l'évolution du climat dans les montagnes du Jura***.

Hervé RICHARD, paléo environnementaliste de l'Université de Franche-Comté, a présenté les courbes qui attestent que le changement du climat est dû à l'augmentation depuis 1880 des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les mesures visant à réduire ces émissions peuvent en limiter les conséquences.

Après avoir précisé le rôle bénéfique des forêts pour le climat, tant à l'échelle planétaire que localement, Emmanuel LIERDEMAN, écologue à l'Université de Genève, a rappelé en quoi la futaie jardinée, historiquement pratiquée dans le Jura, était bien adaptée malgré des sols karstiques. Les épicéas y ont été privilégiés mais souffrent désormais de déficit hydrique. Ainsi affaiblis, des milliers d'hectares d'épicéas ont été décimés ces dernières années par les scolytes (parasite endémique qui a pullulé en profitant des épisodes de sécheresse-chalear).

Diversifier les peuplements et donner plus de place aux feuillus sont des pistes concrètes pour l'avenir des forêts jurassiennes. Cela impliquera des changements dans les produits bois de demain auxquels les industries du bois devront se préparer.

A l'issue de la conférence, de riches échanges ont eu lieu avec la salle.

La collaboration d'une association locale avec les forestiers privés a porté ses fruits : une initiative à renouveler ! ■

Philippe Lacroix Conseiller de Centre 39

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranche.comte.cnpf.fr

Clôtures et grillages dans les forêts

Entre respect des espaces naturels et de la propriété privée



© Droits réservés

La loi du 2 février 2023 visant à limiter l'enrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée avait pour principal objectif de permettre la libre circulation de la faune, en encadrant les modalités d'implantation des clôtures dans les zones naturelles ou forestières des PLU.

En application de cette loi, les clôtures doivent désormais être situées 30 cm au-dessus du sol, être limitées à 120 cm de hauteur, ne pas être vulnérantes et être en matériaux naturels ou traditionnels. La loi a prévu une série d'exceptions à ces dispositions lorsque la situation le justifie. Citons ainsi le cas de la régénération forestière, de la Défense nationale ou encore de la Sécurité publique.

Par ailleurs, et en contrepartie de ces dispositions limitant les conditions d'implantation des clôtures, la loi a introduit une disposition dans le Code pénal visant à protéger les propriétés privées des intrusions.

Cette disposition figure à l'article 226-4-3 du Code pénal et prévoit l'application d'une contravention de 4^e classe, soit une amende de 135 €, lorsqu'une personne pénètre dans une propriété privée rurale ou forestière alors que le caractère privé est matérialisé physiquement. La loi ne donne pas de précision sur les

moyens de matérialiser le caractère privé. La pratique la plus courante consiste à placer des panneaux à l'entrée d'une forêt, lesquels indiquent qu'il s'agit d'une propriété privée¹. Précisons qu'il n'est pas obligatoire de mentionner l'article du Code pénal sur ce panneau pour qu'il s'applique. Il est également possible d'installer une barrière si la situation s'y prête.

Faire preuve de pédagogie

Plus d'un an après la parution de la loi, aucune statistique sur les verbalisations prononcées en application de ces dispositions n'a été publiée. Et pour cause, il est difficile en pratique de faire constater ce type d'infraction, qui implique la présence d'un agent ou d'un officier de police judiciaire (policier ou gendarme notamment) pour dresser cette contravention. Il serait intéressant que les gardes particuliers forestiers disposent de cette compétence, mais le Code pénal ne le permet pas actuellement. Même s'il est difficile de l'appliquer, ce texte a le mérite d'exister. Pour la majorité des cas, ne justifiant pas une contravention, il reste préférable de faire preuve de pédagogie, en rappelant que les forêts sont majoritairement des

propriétés privées et qu'il convient de les respecter à ce titre. L'ADEME a d'ailleurs récemment élaboré un guide très bien fait intitulé « *La forêt en 10 questions* » traitant notamment de cela et des activités autorisées et interdites. ■

Alexandra Bonne *Juriste Fransylva*

¹ La fédération FRANSYLVA propose des panneaux de ce type. Pour toute précision, se rapprocher de FRANSYLVA – debora.lemesle@fransylva.fr



Florent Gallois © CNPF

Problèmes forestiers : approche passionnelle ou rationnelle ?

Il est facile et encourageant de constater que de très nombreuses personnes, d'origine rurale ou citadine, aiment la forêt pour des raisons diverses : la beauté des arbres et des paysages forestiers, l'ambiance forestière si calme et ressourçante, la richesse et la diversité de la faune et de la flore... Nombreuses sont aussi les personnes qui vivent de la forêt par profession : la filière forêt, bois, meubles, pâte à papier emploie plus de 400 000 personnes en France (dont 23 600 emplois en BFC), dépassant les 386 000 emplois de la filière automobile. Comme les propriétaires forestiers, la grande majorité de ces personnes s'inquiète du devenir de nos forêts. Même si les études de l'IGN montrent que la forêt métropolitaine continue de croître en surface et en volume de bois sur pied, elle est incontestablement menacée par les effets des dérèglements climatiques : canicules, sécheresses, attaques d'insectes ravageurs, augmentation de fréquence des tempêtes, incendies... et il n'existe pas de signe montrant que ces dérèglements vont cesser dans un avenir proche, bien au contraire. Ce n'est pas un printemps et un été 2024 heureusement pluvieux en France qui changent les moyennes de température inquiétantes, au niveau français comme au niveau mondial.

Face à cette situation anxiogène pour beaucoup, que faire pour avoir une approche aussi rationnelle que possible des problèmes de la forêt ?

Le dictionnaire nous rappelle que les opinions sont des convictions, avis, idées, impressions, certitudes personnelles. Elles sont souvent influencées par des approches passionnelles, et certains médias les relaient sans prendre beaucoup de précautions. Par exemple, l'opinion fréquemment mise en avant « *Laissons faire la nature, elle se débrouillera toujours pour surmonter ce réchauffement climatique, elle en a vu d'autres* », peut paraître à première vue sage, non choquante ; or elle se révèle erronée voire contre-productive dans le contexte actuel. Une étude du CNRS montre qu'aucun des grands réchauffements climatiques enregistrés dans l'histoire de notre planète depuis 800 000 ans, n'a été aussi rapide que celui que nous vivons actuellement, estimé de 10 à 100 fois plus rapide que les précédents¹. Or la durée nécessaire pour boisser des terrains

nus sans intervention humaine en conditions climatiques « normales » est de 50 à 100 ans. Dans les conditions du réchauffement climatique actuel, la durée nécessaire sera encore plus longue en raison des sécheresses et canicules. Autrement dit, la nature ne peut pas faire face seule à un choc aussi brutal. L'intervention humaine est indispensable si l'on veut maintenir des surfaces forestières, éviter les friches et la dégradation des sols (par érosion et exposition au soleil) de dizaines de milliers d'hectares de forêt détruits par dessèchements, infestations d'insectes, tempêtes ou incendies. La citation de Louis Parade (1802-1865), ancien directeur de l'école forestière de Nancy : « *Imiter la nature, hâter son œuvre* » reste plus que jamais d'actualité : il faut donc planter quand la régénération naturelle ne peut suffire et choisir soigneusement les essences susceptibles de résister aux importants changements climatiques en cours.

Bien entendu chacun est libre d'avoir ses opinions personnelles ! En revanche, à une époque où l'on peut voir ou entendre tout et n'importe quoi dans les médias, il est nécessaire de se forger sa propre opinion en se basant sur des sources vérifiables. Grâce à Internet, il est relativement facile de consulter les constats, mesures, études, articles, conseils publiés par des organismes de confiance (se méfier des spécialistes auto-proclamés et médiatisés...), compétents en matière forestière, par exemple IGN, CNRS, INRAE, GIP-ECOFOR... Les ingénieurs et techniciens du CNPF, de l'ONF, experts et gestionnaires forestiers, coopératives, spécialistes du terrain, peuvent apporter facilement de précieux conseils aux propriétaires forestiers. De même les réunions de formation/information organisées par le CNPF, avec l'appui du Conseil régional, dans tous les départements de BFC, sont l'occasion de se forger des opinions fondées. Adhérer au syndicat Fransylva permet aussi de s'abonner à des conditions intéressantes à la revue *Forêts de France*, qui apporte des informations utiles aux propriétaires forestiers. Dans le même esprit, Fransylva diffuse aussi à ses adhérents des circulaires sur de nombreux sujets importants. ■

Gilles de Corson *Président de Fransylva Bourgogne*

¹<https://www.insu.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/la-datation-des-forages-polaires-800-000-ans-dhistoire-du-climat>

Comment identifier et lutter contre un foyer de scolytes ?

Une réunion à l'initiative du CNPF BFC s'est tenue le 16 avril dernier à Sainte-Colombe (Doubs) sur le thème des scolytes : mieux les connaître et savoir identifier les attaques afin de réagir rapidement. Compte-rendu d'une journée riche en enseignements pour les participants.

Les forêts du massif du Laveron sont concernées par des attaques de scolytes depuis plusieurs années. Des surfaces conséquentes ont dû être coupées, et l'épidémie est toujours active. La reprise de la végétation au printemps est une période clé pour l'état sanitaire des forêts. Dans ce contexte, 13 propriétaires de l'ASA de Combe-Dru étaient réunis le 16 avril dernier à l'initiative du CNPF BFC, avec deux objectifs :

- Mieux connaître les scolytes et leur fonctionnement.
- Savoir identifier les attaques de scolytes afin de réagir rapidement pour éviter leur propagation et la dépréciation du bois.

Un envol massif dès le début du printemps

Les deux premières semaines d'avril 2024 ont connu des conditions météorologiques particulièrement douces, qui ont permis, avec l'absence de neige cette fin d'hiver, d'initier un envol massif de scolytes typographes sur le massif jurassien. Ces envols ont été repérés dans les pièges à phéromones suivis par les correspondants-observateurs du Département Santé des Forêts.



Les scolytes (ou bostryches) sont une grande famille : on en recense plusieurs milliers d'espèces différentes. La réunion du jour portait sur le plus virulent d'entre eux, le scolyte typographe (*Ips typographus*). Le fonctionnement de l'insecte a été décrit, depuis la ponte des œufs jusqu'à la maturation des individus avant l'essaimage suivant. Toutes ces étapes nécessitent 600 degrés-jours au-dessus de 7°C : la vitesse de croissance d'une population dépend donc avant tout des conditions climatiques du moment.

Les facteurs favorables au développement du scolyte

La crise scolytes que connaît le massif jurassien est donc principalement liée à des changements du climat, qui devient favorable au développement chaque année de plusieurs générations de l'insecte, là où le froid et les pluies estivales étaient jusqu'alors limitants. D'autres facteurs favorisent également le développement du scolyte :

- Au début de la crise, **les bois stressés** étaient touchés en priorité (stress hydrique, stress lié à une coupe ou à un changement brutal des conditions de croissance). Ce facteur est à nuancer aujourd'hui car la population de scolytes est à un niveau épidémique tel que les insectes attaquent aussi les bois verts.
- **La présence d'une grande quantité d'épicéas au même endroit** (c'est l'effet « garde-manger ») : les massifs du secteur comptent beaucoup de plantations d'épicéas datant des années 70 et 80, liées à des subventions et à la déprise agricole de l'époque.
- **Les tempêtes ou bois cassés** : les bois non écorcés laissés trop longtemps dans les parcelles ou bord de route sont aussi des foyers potentiels.

- **Les coupes en pleine sève** auraient aussi pour effet d'attirer l'insecte. Elles ont également tendance à blesser plus de tiges, qui sont ensuite plus sujettes à des infections.

Toutefois, la détection des scolytes n'est pas facile, même si des outils sont déployés par les forestiers (ex : télédétection des foyers de scolytes via le projet de modélisation ForDEAD). Seule l'observation sur le terrain au pied des arbres permet de repérer la présence d'une attaque de scolytes au moment opportun.

Quels indices à surveiller au pied de l'arbre ?

- **Trous** : témoins d'attaques, plus ou moins récentes.
- **Sciure brune** (si pas de pluie) : regarder au sol, sous écorce, sur feuilles ou toiles d'araignées. La sciure brune témoigne d'une attaque récente, les bois sont souvent encore verts et c'est le bon moment pour les exploiter et les retirer du massif forestier.
- **Coulures de résine** : témoins de la défense de l'arbre. Cela peut être un indice d'attaque, mais cela ne signifie pas systématiquement la mort de l'arbre.
- **Ecorce enlevée par le pic qui cherche des insectes** : c'est un indice de la présence d'insectes sous l'écorce, pas une preuve du dépérissement !
- **Décollement d'écorce** : souvent observé à l'automne ou à l'été, ce décollement peut subvenir avant que les aiguilles tombent ou rougissent. C'est un signe fort d'infection et l'arbre est condamné.
- **Perte d'aiguilles** : regarder au sol, sur les feuilles, sur les toiles d'araignées.
- **Couleur des aiguilles qui vire au rouge** : signe d'une attaque passée, l'envol des scolytes vers d'autres arbres a déjà eu lieu.

Les attaques peuvent avoir lieu en hauteur : des jumelles peuvent aider à repérer les décollements d'écorces ou des trous, l'essentiel étant de passer régulièrement dans les parcelles pour surveiller l'évolution.

Que faire en présence d'un foyer de scolytes ?

Une fois un foyer de scolytes repéré dans la parcelle, les propriétaires sont parfois hésitants sur la conduite à tenir. Afin d'aider la prise de décision, le CNPF propose d'évaluer deux critères :

- **Évaluer l'intensité de l'attaque** : quel est le nombre d'arbres concernés ?
- **Essayer d'évaluer la dynamique** : est-ce une attaque en cours (période d'envol, sciure brune fraîche observée, etc.) ou une attaque passée ? Est-ce que le contexte est favorable à la reprise ou à la poursuite de l'activité des scolytes ou non ?

Une fois ces évaluations réalisées, il convient alors de :

- **Exploiter les bois et les écorcer et/ou évacuer rapidement** :
 - | Exploiter en totalité la zone si la dynamique et l'intensité sont forts et que les foyers sont récurrents.
 - | Exploiter seulement le rond de bois secs si l'intensité est forte mais que la dynamique est nulle.
 - | Si l'intensité de l'attaque est faible (peu d'arbres) et que la dynamique est faible, il est préférable d'attendre l'opportunité soit d'une éclaircie dans le reste de la parcelle (pour enlever les bois secs si le volume est trop faible pour justifier la venue d'un acheteur ou d'un bucheron), soit d'une coupe collective entre propriétaires (pour regrouper l'exploitation et la vente des bois et justifier la venue d'une machine ou d'un bucheron).
- **Reconstituer la parcelle** par régénération ou plantation, ou les deux. Des aides existent pour cela, avec des critères d'éligibilité (voir page suivante).

Pour toutes ces étapes, les propriétaires peuvent solliciter le technicien CNPF du secteur pour un conseil ou pour savoir si une opération de coupe collective est en cours ou prévue. ■

Sylvain Laplace CNPF BFC



Sylvain Gaudin ©CNPF

Quel renouvellement forestier suite à la crise du scolyte typographe en Bourgogne-Franche-Comté ?

Depuis 2018, la forêt de Bourgogne-Franche-Comté a connu des épisodes massifs de dépérissement, dont les plus emblématiques sont liés à la prolifération des attaques de scolytes sur les épicéas. Les surfaces de pessières ont diminué de 60 000 ha, soit le tiers des surfaces régionales d'épicéa, entre 2018 et 2022. A partir de 2021, le Plan de Relance s'est donné pour ambition de soutenir la reconstitution des forêts détruites. La DRAAF a commandé une étude, réalisée par Valentin Clerget fonctionnaire-stagiaire, dans le cadre de sa thèse professionnelle, pour faire le point sur les stratégies de reconstitution déployées par les propriétaires et gestionnaires.



Louis-Adrien Lagneau © CNPF BFC

En **région BFC**, 5 675 hectares ont fait l'objet de demandes de subventions pour le renouvellement forestier sur les volets concernant les peuplements touchés par le scolyte (volet 1A). Ces surfaces ne représentent donc qu'environ 10 % des pessières perdues entre 2018 et 2022. Le recours aux aides a été plus faible sur le second plateau et le Haut-Jura, et plus important dans le Morvan et les Vosges. Plus largement, on observe des différences stratégiques notables de reconstitution dans les principaux massifs résineux de la région.

Soutenir la reconstitution des forêts détruites

Dans **le Morvan**, la grande majorité des parcelles d'épicéas coupées rases ont été reconstituées (par plantation ou régénération naturelle) en douglas, qui est l'essence la plus utilisée dans le Morvan. La crise du scolyte de l'épicéa y a donc accéléré l'évolution vers cette essence, déjà entamée il y a plusieurs décennies. En mélange, le douglas est le plus souvent accompagné du mélèze. Des feuillus ont également été plantés comme le chêne rouge, le chêne pubescent ou le châtaignier, souvent en bord de parcelles.

Dans **les Vosges**, le douglas a été largement utilisé dans les travaux de reconstitution, mais le mélèze et les pins (pin laricio de Calabre et de Corse, pin sylvestre) occupent une place importante dans les chantiers. Des parcelles ont également été replantées en feuillus, intégrant alors une part importante d'érable sycomore et de chênes sessiles.

Enfin, dans **le massif du Jura**, on observe des dynamiques différentes entre le Premier et le Second Plateau. Pour les altitudes les plus basses, les parcelles d'épicéa ont été replantées avec des résineux comme le douglas, le sapin de Turquie (*Abies Bornmuelleriana*), le pin laricio de Corse, le cèdre de l'Atlas, et dans une moindre mesure, le mélèze. Des feuillus ont aussi été plantés, avec une dominance de chêne sessile. Au niveau du Second Plateau, où la crise bat son plein, on ne s'est pas encore lancé dans de grands travaux de reconstitution. ■

Synthèse de l'étude réalisée par **Valentin Clerget** (étudiant AgroParisTech).

Pour plus de détails, les résultats de l'étude sont disponibles sur le site de la DRAAF BFC : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/reconstituer-apres-l-epidemie-de-scolytes-a3286.html>



2020-2022



2023-2024

FRANCE
NATION
VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

2024...

Aide au renouvellement forestier - Bilan 2021-2023

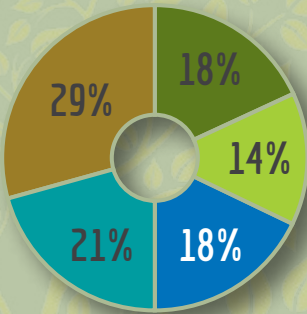


46 628

hectares renouvelés
dont **31 242** en forêt privée

203

millions d'euros engagés
dont **120** pour la forêt privée



Essences plantées



10 essences représentent **+ 80%** de la surface plantée

Une diversification avec **40%** d'essences feuillues
et **60%** d'essences résineuses

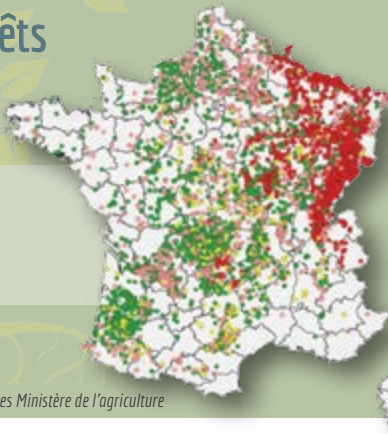
Forêts privées

- Chêne sessile
- Autres feuillus
- Autres résineux
- Pin maritime
- Douglas vert

Types de forêts renouvelées

Peuplements

- épicéas scolytés
- dépérissants
- vulnérables
- pauvres



Chiffres au 29 mai 2024 - Sources Ministère de l'Agriculture

Les aides du plan France Nation Verte

Après le Plan de relance (post-covid) et France Relance, les aides au renouvellement forestier se poursuivent au travers d'un nouveau programme nommé **France Nation Verte**. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité des premiers tout en précisant certains points. Appel à projets ouvert à compter du 15/10/2024. Les dossiers seront instruits au fil de l'eau et dans la limite des crédits disponibles. Pour en savoir plus, consulter le cahier des charges complet :

<https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-lancement-de-lappel-projets-renouvellement-forestier>

FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer	Peuplements éligibles	Taux minimum	Bonus critère « certification PEFC / FSC ou équivalente »	Bonus critère « faire filière »	Majoration « scolytes et bois de crise »	Taux maximum
Volet 1	Peuplements sinistrés (ravageurs, agent pathogène, incendie, sécheresse, grêle, tempêtes, échecs de plantation)	50%	+15%	+15%	+20%	100% avec majoration 80% hors majoration
Volet 2	Peuplements vulnérables et/ou dépérissants	40%	+10%	+10%	/	60%
Volet 3	Peuplements pauvres ou de conditions d'exploitation difficiles	40%	+10%	+10%	/	60%

Marché du bois sur pied : une fin d'année contrastée

Le marché du bois sur pied aborde une fin d'année 2024 contrastée : les données économiques ne sont globalement toujours pas très encourageantes, avec le maintien à un niveau bas des activités de la construction, de la rénovation et du bricolage, qui constituent un important consommateur de bois. L'état sanitaire catastrophique et sans précédent de l'épicéa en Franche-Comté contraint la commercialisation de bois dépérissant en quantité importante, avec une saturation des marchés.

Résineux en Bourgogne

La demande et les cours du **douglas** restent bons malgré un marché du sciage atone. Le prix moyen du second trimestre (80 à 100 €/m³ sur écorce pour un volume moyen de 1,5 à 2,5 m³) semble se confirmer pour la période automnale à venir. L'**épicéa** commun vert reste recherché, alors que la ressource s'est effondrée en Bourgogne. Le **sapin pectiné** vert se négocie autour de 50-60 €/m³ sur écorce.

Feuillus en Bourgogne

La campagne d'automne des ventes en **chêne** sur pied en forêts privées a débuté, avec notamment les ventes groupées des experts forestiers. La vente de Binges (21) et celle d'Allerey-sur-Saône (71) proposaient plus de 20 000 m³ de chêne. On constate une demande toujours soutenue (4 à 5 offres en moyenne par lot) et un faible taux de lots invendus. Les lots de bois, issus essentiellement de coupes d'amélioration et de jardinage, enregistrent des cours stables par rapport au début d'année, avec des prix sur pied de 90 à 200 €/m³ sur écorce pour des volumes unitaires de 1 à 2 m³, et 200 à 350 €/m³ pour des volumes unitaires de 2 à 3 m³. Les lots issus de coupes d'amélioration, avec des bois de moindre qualité pour raison sanitaire ou d'un volume moyen inférieur à 1,5 m³, sont nettement moins convoités par les acheteurs, avec un nombre d'offre restreint voir invendus. L'engouement pour le **frêne** ne s'estompe pas, notamment pour l'export vers l'Asie, le prix sur pied avoisinant 90 à 100 €/m³ pour un volume unitaire moyen de 1,5 m³.

Feuillus en Franche-Comté

La tendance pour les feuillus est identique à la Bourgogne. Les feuillus divers sont toujours recherchés par des acheteurs spécialisés qui les rémunèrent correctement (robinier, merisier, érables plane et sycomore, charme...).

Résineux en Franche-Comté

L'ONF vend de moins en moins de bois en adjudication publique, pour deux raisons au moins. D'une part, l'augmentation des contrats d'approvisionnement ; d'autre part, du fait de la crise sanitaire inédite sur épicéas, notamment en altitude, l'ONF réduit la mise sur le marché de bois verts, afin de limiter les incidences négatives sur les cours des bois.

La vente de Levier du 18 septembre est une des rares sources d'information fiables sur les tendances du marché. 35 300 m³ étaient mis en vente et l'on constate un taux d'invendus de 20 %, soit 7 100 m³. 22 acheteurs se sont manifestés, dont 20 scieries, ce qui est remarquable. Les **sapins** verts, qui représentaient 65 % du volume mis en vente, se sont négociés à 56 €/m³ sous écorce. Les **épicéas**, qui ne représentaient que 35% des volumes mis en vente, se sont vendus 65 €/m³. Dans ces ventes, le risque de mortalité et donc de dépréciation des bois est assumé par l'acheteur des bois.

Les 3 plus gros acheteurs sont les scieries *Chauvin* à Mignovillard (4 330 m³), *Lorin* à Frasné (4 260 m³) et *Grandpierre* à Champagnole (4 220 m³). ■

Bruno Borde CNPF BFC - Christian Bulle Pdt de Fransylva Franche-Comté

Éclaircir vos peuplements de Chêne rouge d'Amérique

Le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) est une essence originaire de la moitié Est du continent Nord-américain (USA – Canada), qui a été introduite en Europe dès la fin du 17^e siècle en arbre de parc. Il a ensuite été planté en forêt surtout au 20^e siècle, avec une forte accentuation à partir des années 80. La surface en France où il constitue l'essence principale avoisine les 52 000 ha (données IGN 2012-2016). En Bourgogne-Franche-Comté, il est régulièrement présent en plantation d'âges variés, en plaine de Saône, en Bresse et dans les forêts de plaine sur sols acides.

Une essence aux nombreuses qualités

Connu pour son aspect rougeoyant à l'automne, le chêne rouge d'Amérique est surtout apprécié par les forestiers car c'est une essence à croissance rapide (plus soutenue que les chênes européens), susceptible d'atteindre une productivité de l'ordre de 7 à 15 m³/ha/an. Le sylviculteur peut obtenir en moins de 70 ans un peuplement avec des arbres majestueux atteignant de grandes dimensions, avec notamment une hauteur totale dépassant 30 m.

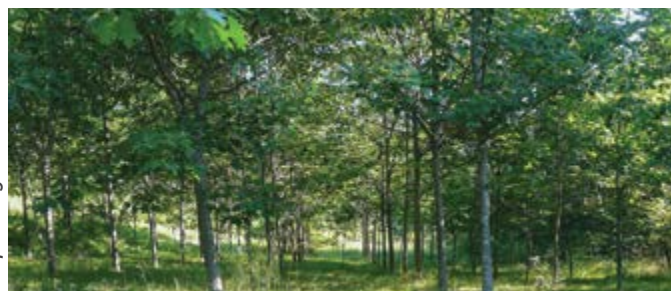
Son bois dense de couleur brun rosé est aujourd'hui apprécié des scieurs et reconnu pour de nombreux usages en intérieur comme la menuiserie, l'ébénisterie ou encore la parqueterie. Les jeunes tiges et les houppiers peuvent se valoriser facilement en bois de chauffage ou de trituration. Malgré le faible volume de bois d'œuvre disponible sur le marché, la demande est soutenue et les prix à la hausse.

Une ombre au tableau

Son principal défaut, qui inquiète parfois les forestiers dans son aire d'introduction, est son caractère potentiellement envahissant et il peut dans certaines situations prendre le dessus sur les autres essences. Il est très dynamique et produit une régénération naturelle abondante, liée aussi à une tolérance à l'ombre dans le jeune âge. De plus, après coupe, les souches sont susceptibles de produire des rejets vigoureux. ■

Romain Lachèze CNPF BFC

Pour aller plus loin, le dernier numéro de *Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes* est entièrement consacré au chêne rouge d'Amérique. Pour le consulter : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/sites/auvergnerhonealpes/files/2024-09/PARLONS%20FORETS%2030%20-%20SEPTEMBRE%202024.pdf>



Jacques Degeneve © CNPF

FICHE TECHNIQUE



Louis-Adrien Lagneau © CNPF BFC

N'oubliez pas d'éclaircir vos peuplements !

Le chêne rouge d'Amérique est une essence dynamique qui doit être conduite comme telle en effectuant des éclaircies régulières pour maintenir une bonne croissance des plus beaux sujets et un bon état sanitaire. Ces derniers, appelés tiges d'avenir, auront été préalablement repérés par le sylviculteur et élagués à 6-7 m. Dans l'idéal, il faudrait sélectionner 70 à 100 tiges par hectare (soit une tous les 10 à 12 m) qui, en théorie, constitueront le peuplement final. On choisira des arbres dominants ou co-dominants vigoureux, en bon état sanitaire et bien conformés.

En général, la première éclaircie doit être effectuée vers 14/15 m de hauteur, lorsque la bille de pied est formée, soit vers 20 ans environ. Lors de cette première intervention, l'ouverture de cloisonnements d'exploitation de 4-5 m de large minimum tous les 15-20 m est primordiale. Il faudra donc dans la majorité des cas exploiter une ligne entière pour permettre le passage des engins forestiers et préserver les sols.

Les éclaircies seront ensuite pratiquées régulièrement tous les 5 à 8 ans, prélevant 20 à 25 % du nombre de tiges. L'objectif est de maintenir une croissance soutenue quasiment libre des tiges d'avenir en intervenant avant que les houppiers ne se concurrencent. On enlèvera donc les arbres qui les concurrencent, en ciblant en priorité les arbres de mauvaise qualité (bas fourchus, très branchus, gélifs...).

Le rattrapage des peuplements maintenus trop denses est possible mais peut s'avérer difficile pour les peuplements âgés, avec notamment un risque en termes de stabilité face aux coups de vent et d'apparition de gourmands.

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

> **Dijon :**

Agnès Mignotte et Claire Fabre sont arrivées au cours de l'été au sein du service DGD. Charles Nussbaum est parti vers d'autres horizons professionnels.

> **Doubs :**

Céline Folin est remplacé par Alix Béliard, auparavant en alternance au sein de l'Établissement.

> **Nièvre :**

Jocelyn Malassiné remplace depuis début octobre Nicolas Rasse dans ses fonctions.

Une équipe à votre service !

Retrouvez les coordonnées de nos équipes sur notre site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

VENTE DE FORÊTS EN LIGNE

À l'initiative de FRANSYLVA Franche-Comté et dans son périmètre d'action, le syndicat des propriétaires forestiers de Franche-Comté organise, en partenariat avec une étude notariale, une vente en ligne de forêts aux enchères.

Elle devrait se dérouler en novembre et décembre 2024, les intentions de vente étant recueillies dès à présent. L'office notarial se charge de la rédaction des actes de vente en relation avec les notaires des vendeurs. Intéressés ? N'hésitez pas à prendre contact avec Alexandra GUILLAUME-SAGE, qui vous apportera les précisions utiles : franche-comte@fransylva.fr ou 07 78 90 08 97.

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Inauguration de la Halle bois Robert Collet de l'ENSAM de Cluny

Une centaine de personnes s'est réunie le 23 septembre 2024 à l'ENSAM de Cluny pour célébrer l'engagement de Robert Collet pour la filière bois. Homme dévoué, passionné, passionnant, convivial, dynamique, innovant... Les qualificatifs ont fleuri pour rappeler son parcours exemplaire. C'est donc tout naturellement que l'idée d'ancrer son nom dans un lieu aussi emblématique que la halle bois de l'ENSAM Cluny a germé. Ce laboratoire, dont il a été l'inspirateur, verra assurément naître de futurs projets, comme l'idée folle de transformer du chêne de qualité secondaire, condamné à devenir bûche, en panneaux structurels et esthétiques !

Au-delà de sa passion pour le matériau bois et ses propriétés, Robert était également un forestier aussi bien fasciné par le chêne que par le douglas. ■

Bois croisés de Bourgogne : <https://franceboisforet.fr/2018/12/10/bois-croises-de-bourgogne/>



© D.R.



F. Delma © Arts et Métiers

Quand l'épicéa devient violon

Une réunion sur les bois de lutherie s'est tenue le 5 juillet dernier sur Bellefontaine (39). Organisée par le CNPF BFC, elle a réuni près de 30 participants, la plupart propriétaires de bois dans la région. Bernard Michaud, fondateur de la scierie *Bois de Lutherie* à Fertans (25), scierie unique en France a ainsi pu présenter les caractéristiques essentielles des bois destinés à la lutherie et notamment celles de l'épicéa, essence reine dans la fabrication de la partie centrale (tables d'harmonie) des instruments à cordes frottées ou grattées (famille des violons ou des guitares).

En forêt, les propriétaires ont pu découvrir les critères de sélection exigeants et la rareté des bois utilisés par les luthiers. Ils sont désormais sensibilisés à ce dérivé du matériau bois qu'est la lutherie et capables de visualiser les qualités techniques des arbres présents sur leurs parcelles. ■

Louise Chobert *CNPF BFC*



Louise Chobert © CNPF BFC

Dans notre prochain numéro, retrouvez le programme complet des réunions forestières pour l'année 2025. Il sera également consultable sur : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers du (des) département(s) suivant(s) :

21 25 39 58 70 71 89 90